

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 avril 2020

Délibération n° 2020 – 10/04/2020 – 2

Ouverture du Parcours d'Accès Spécifique Santé à Nevers

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n° 2020 – 10/04/2020 – 1 relative aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances de l'établissement et aux modalités d'enregistrement et de conservation des débats

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 25 Membres représentés : 6 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 9 Suffrages exprimés : 22 Pour : 16 Contre : 6
---	---

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de PASS à Nevers et le plan de financement**
- **autorise Monsieur le Président de l'Université de Bourgogne à solliciter les quatre co-financeurs en déposant les dossiers de demande de subvention et à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération.**

Dijon, le 13 avril 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne, Le

Vincent THOMAS



P.J. : PASS à Nevers – Descriptif et plan de financement de l'opération

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Parcours d'Accès Spécifique Santé

Descriptif et plan de financement de l'opération

Confrontés à la désertification médicale, les élus nivernais militent depuis plusieurs années pour que des étudiants en médecine viennent ou reviennent dans la Nièvre.

Avec la réforme des études de santé, l'ouverture de la première année de médecine a été acceptée par l'université de Bourgogne. C'est ainsi, qu'à compter de septembre 2020, le Parcours d'Accès Spécifique Santé ou PASS de l'Université de Bourgogne sera proposé de manière délocalisée à Nevers.

Ouverte dans Parcours Sup depuis janvier 2020, le PASS Nevers reposera sur l'enseignement pédagogique proposé par l'Université (UFR de Santé). A charge aux acteurs du territoire nivernais de garantir aux futurs étudiants l'environnement adéquat pour leur réussite : qualité de l'accès aux enseignements à distance, environnement de travail propice, encadrement de proximité et tutorat...

Après études des conditions matérielles et numériques nécessaires pour l'accueil de 30 étudiants à la rentrée 2020, il a été convenu que :

- Nevers Agglomération mettrait à disposition 110 à 180 m² de locaux au sein de l'INKUB et porterait les investissements nécessaires à l'aménagement et l'équipement mobilier de ces derniers (3 salles pour la diffusion des cours magistraux et TD, 1 salle de travail – bibliothèque et un 1 espace de détente)
- L'Université de Bourgogne portera les investissements numériques nécessaires pour assurer la captation des cours et TD à Dijon et la diffusion de ces derniers à Nevers (par soucis d'interopérabilité des systèmes numériques) : Equipement de la régie de l'Université à Dijon, équipement numérique de 3 amphithéâtres de l'Université pour création et captation des CM/TD à Dijon, équipements numériques de 3 salles de réception à Nevers

Au-delà des investissements qui feront l'objet d'un cofinancement partagé entre Nevers Agglomération, le CD58, la Région et l'Etat au titre du Pacte territorial Nièvre, Nevers Agglomération et le Département de la Nièvre assureront et cofinanceront à part égale toutes les dépenses de fonctionnement et d'encadrement nécessaires pour garantir des conditions de réussite et égalitaires : Personnel de type « appariteur », vacation pour l'enseignement des TD d'anglais, achat du petit matériel et fournitures, charges immobilières, charges liées aux fluides. Le coût est évalué à 46 000 € par an.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Pour le volet investissement porté par Nevers Agglomération (à Nevers)

DÉPENSES	€ HT	€ TTC	RECETTES	en € HT	%
Cablage elec/ordi	12 000 €	14 400 €	État pacte Territorial Nièvre FNADT ou DSIL	18 800 €	40%
wifi/réseau	3 000 €	3 600 €	Conseil Régional de Bourgogne- Crédits territoriaux- PETER Val de Loire Nivernais	9 400 €	20%
Equipements des salles en mobilier dont la salle bibliothèque	32 000 €	38 400 €	Conseil Départemental de la Nièvre	9 400 €	20%
			Autofinancement Nevers Agglomération	9 400 €	20%

TOTAL	47 000 €	56 400 €		47 000 €	
-------	----------	----------	--	----------	--

Pour le volet investissement porté par l'Université de Bourgogne (à Nevers et Dijon)

DÉPENSES	€ TTC	RECETTES	en € TTC	%
Équipement numérique de 3 salles de réception à Nevers	90 000 €	État Pacte Territorial Nièvre FNADT	33 000 €	10%
		Conseil Régional de Bourgogne Crédits territoriaux PETR Val de Loire Nivernais	165 000 €	50%
Équipement numérique de 3 amphis pour création et captation en parallèle à Dijon	180 000 €	Conseil Départemental de la Nièvre	33 000 €	10%
Mise à niveau régie existante pour diffusion à Dijon	60 000 €	Nevers Agglomération	33 000 €	10%
		Autofinancement Univ. de Bourgogne	66 000 €	20%
TOTAL	330 000 €		330 000 €	

Ces dépenses seront prévues au budget 2020.